

École doctorale ERASME

Contrats fléchés 2013

EA 2356 CRESC

Centre de recherches Espaces, Sociétés, Culture

Thème proposé : La ceinture verte d'Ile-de-France à l'épreuve du Grand Paris

Champ disciplinaire : Géographie, Aménagement

Prérequis : Master en géographie, en aménagement, en urbanisme ou master obtenu dans une école nationale supérieure du paysage. Des candidatures issues de master en sociologie ou en sciences sociales peuvent être recevables si les candidats sont ouverts aux questions d'environnement et de développement durable, notamment en montrant leur capacité à se saisir du thème de la biodiversité.

Pour les candidats actuellement en M2, la date limite d'obtention du diplôme est fixée au 29 juin 2013.

Direction de recherche : Frédéric Alexandre, Professeur de Géographie

Présentation du thème :

La question des limites de la ville et de la limitation de l'espace consommé par le processus d'urbanisation a retenu l'attention des urbanistes, frappés par l'expansion des quartiers industriels et ouvriers, dès les dernières décennies du XIX^e siècle. Face à l'étalement urbain, l'une des pistes explorées a été d'établir des ceintures d'espaces libres de toute urbanisation autour des villes. Périodiquement réaffirmée autour de l'agglomération parisienne, la ceinture verte n'a trouvé un début de concrétisation que depuis 1983 dans le cadre de la région Île-de-France, où elle n'est pleinement matérialisée et maintenue que là où existent de grands massifs forestiers ou des Parcs naturels régionaux. Se pose notamment, aux marges de l'agglomération, la question de la concurrence entre les espaces restés agricoles et l'urbanisation. L'avènement souhaité d'une ville durable devrait remettre à l'ordre du jour la ceinture verte, outil d'aménagement qui permet de répondre aux objectifs d'une ville plus compacte. Elle est aussi essentielle pour le maintien de la biodiversité.

Pourtant, le processus de métropolisation, en particulier dans le cadre des projets d'aménagement du Grand Paris, remet sous pression foncière et immobilière ces espaces restés libres. Alors que, au sein des agglomérations urbaines, le concept de trame verte est en vogue, les ceintures vertes, conçues à une toute autre échelle et avec une autre ambition, sont-elles toujours une priorité dans l'aménagement de l'aire urbaine parisienne ? La thèse aurait à répondre à cette question en s'appuyant sur un état des lieux, insistant notamment sur l'intérêt écologique de ces espaces en termes de patrimoine floristique, faunistique et paysager, ainsi qu'en termes de ressources écosystémiques.

Une perspective comparative entre le cas parisien et d'autres grandes métropoles est une piste envisageable, notamment en le mettant en regard des cas londonien et berlinois. A Londres, et plus globalement en Grande-Bretagne, la *Green Belt* a été un outil d'aménagement majeur et rigoureux, très assoupli dans les années 1980, mais c'est à Berlin que l'application de la notion de ceintures d'espaces libres a été la plus accomplie et la plus durable.

Place du thème dans les objectifs du laboratoire

Le thème s'inscrit dans l'axe 1 *La ville et ses marges* du Centre de recherche de Recherche Espaces Sociétés Culture (CRESC – EA 2356). Il constitue un des prolongements du séminaire *Ville durable : mémoire, devenir et critiques*, qui s'est tenu de 2010 à 2012 dans le cadre de l'appel d'offres de la MSH Paris-Nord, au titre de l'axe *Penser la ville contemporaine*. Il a vocation à devenir un des thèmes principaux de l'axe 3 *Territoires, limites, marges* du nouveau laboratoire Pléiade, regroupant le CRESC, le CENEL et le CRIDAF.

Plus généralement, le projet réaffirme l'implication de l'Université Paris 13 – et singulièrement des enseignants-chercheurs du département de géographie - dans la recherche autour de l'aménagement du territoire francilien. Il doit aussi être l'occasion de renforcer nos liens avec les collectivités territoriales et les organismes d'aménagement régionaux.

Logique interdisciplinaire et inter-laboratoires

Discipline de synthèse construite autour des notions de paysage, d'espace et de territoire, la géographie exige une ouverture disciplinaire vers les autres sciences sociales (histoire, sociologie, sciences politiques notamment) et vers les sciences de la nature. Par sa dimension de réflexion sur la place de l'environnement dans l'aménagement du territoire, le thème proposé reprend totalement cette exigence.

Dans cette logique, la collaboration - déjà active - avec les laboratoires de géographie du PRES Sorbonne Paris Cité sera entretenue, en particulier avec les UMR LADYSS (Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces) et PRODIG (Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique). Des articulations sont aussi possibles avec le LSPM (Paris 13) dans le cadre du réseau LIED (Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain)-PIERI (Paris Interdisciplinary Energy Research Institute) mis en place par l'Université Paris-Diderot : elle concernerait notamment les projets scientifiques émergents STRENALIM (Stratégies locales de production d'énergies renouvelables à partir de résidus bio-sourcés de cultures alimentaires) (Sorbonne Paris Cité) et VBioL (Valorisation de la Biomasse Lignocellulosique) (Université Paris 13).

Procédure de candidature

Le dossier de candidature (voir le détail de la procédure sur le site de l'École doctorale Érasme : <http://www.univ-paris13.fr/ecole-doctorale-erasme/>) est à adresser à Frédéric Alexandre (alexandre@univ-paris13.fr) pour le 17 juin 2013, 10h, délai de rigueur. La pièce centrale de ce dossier est le projet de thèse qui ne devra pas excéder 5 pages.

L'audition des candidats aura lieu les 3 et 4 juillet 2013.